



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 janvier 2011
D - 20110019

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET (présente à partir de 16h35), M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 15h40), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY (présent à partir de 15h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 16h35), M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 15h50), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE,

Commission de viographie.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La décision de dénommer une rue, place ou bâtiment public communal nécessite de respecter un certain nombre d'étapes pour éviter toute contestation.

C'est pourquoi il paraît utile aujourd'hui de préciser la procédure, de la proposition initiale à l'adoption définitive.

Les dénominations des rues relèvent exclusivement de la compétence des communes et sont donc adoptées par délibération du Conseil Municipal. Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission au Préfet et leur publication.

C'est pourquoi toutes les demandes d'hommages publics doivent – quels que soient leurs auteurs - être adressées à Monsieur le Maire.

Ces demandes sont transmises à l'adjoint au maire chargé de la proximité pour instruction par les services et saisine de la commission de viographie chargée de donner un avis.

Après instruction du service compétent et avis de la commission de viographie, une délibération est présentée par le Maire au Conseil Municipal pour adoption d'un nom de rue ou de place.

L'instruction par le service de la viographie

Le service compétent de la Direction de la Vie Locale est chargé d'examiner les projets de dénominations de voies, places et bâtiments publics communaux.

Il tient à jour la liste des voies nouvelles et des établissements pouvant donner lieu à dénomination.

Il procède à la vérification de la demande et notamment à l'authenticité des noms demandés, à la possibilité de dénomination, à la localisation des voies et places etc...

Il tient le registre et accuse réception des demandes qui émanent des particuliers, descendants de personnalités, élus, associations, comité de quartier.

La commission de viographie

Composition:

- L'adjoint chargé de la proximité
- Le maire-adjoint de quartier concerné, en fonction des propositions
- Un élu de l'opposition
- Le directeur général de la vie urbaine
- Le directeur de la vie locale et le représentant pour la viographie
- Le directeur général des affaires culturelles
- Le conservateur des archives municipales
- Un membre ès qualités désigné par le Maire

Fonctionnement:

La commission se réunit à l'initiative et sur convocation du Maire ou de son représentant.

Les convocations s'effectuent au moins 8 jours avant la date de la réunion.

Un compte-rendu de réunion est réalisé à l'issue de chaque commission et envoyé au Maire ainsi qu'aux membres présents et absents lors de la commission de viographie

Attributions :

La commission examine chaque demande en fonction du lieu à dénommer, de la nature du quartier, du lien de la personnalité avec la Ville, la région ou sa renommée au niveau national ou international et formule ses propositions au Maire.

Lorsqu'il s'agit d'un changement de nom et selon le lieu et la nature de la demande, la Ville consulte les riverains par enquête et le sujet peut également être évoqué en conseil de quartier avant présentation éventuelle au Conseil Municipal.

Hommage public : Pour éviter que la notion d'hommages publics perde aux yeux de l'opinion la plus grande partie de sa valeur, il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus à l'Etat ou à leur cité ou par la contribution éminente au développement de la science, des arts ou des lettres. Au surplus, il est souhaitable que la reconnaissance publique ne s'exprime que lorsque l'épreuve du temps a pu pleinement consacrer les mérites qu'il s'agit d'honorer. C'est pourquoi, il est d'usage que les hommages soient réservés à des personnalités décédées depuis au moins cinq ans.

Si ces propositions vous agréent Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir les adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire

